

Conseil Municipal du 13 avril 2022 à 19H00

Compte-rendu

Présents : S. ABONNEAU, R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, J. LAMBOLEY, V. SCHAAF.

Excusés : F. BESIN procuration à F. FLORI, S. HUMBERT procuration à C. FAUCHER, F. LAMBALOT procuration à J. GASTON, S. PEQUIGNET procuration à R. BEGUE, Y. REVERCHON procuration à V. SCHAAF.

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Virginie SCHAAF

Délibération n° 20/2022	<p>1. Désignation secrétaire de séance : Madame Virginie SCHAAF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.</p> <p>Monsieur Le Maire demande aux élus l'ajout d'une question à l'ordre du jour : tarif vente de bois de chauffage 2022. Le conseil accepte à l'unanimité</p>
Délibération n° 21/2021	<p>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 février 2022.</p>
Délibération n° 22/2021	<p>3. Compte Rendu délégation de fonction : Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :</p> <p><i>A) La Commune renonce à son droit de préemption</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • DIA transmise le 22 février 2022 par Me. Alexandra MONIOTTE-FUIN notaire à BELFORT Parcelle section AB numéros 607 et 610 (775 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 22 février 2022 • DIA transmise le 12 mars 2022 par Me Isabelle TROUILLAT notaire à ROUGEGOUTTE Parcelles section 040 AC numéro 634 (1000m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 12 mars 2022 • DIA transmise le 4 avril 2022 par Me GOUJON LARRIERE notaire à BELFORT Parcelles section AC numéro 186 (442m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 4 avril 2022 <p><i>B) Bail de location</i></p> <p>Signature d'un bail de location pour un logement communal, à compter du 4 avril 2022, situé 2B Grande Rue. Loyer mensuel 390 €</p> <p><i>C) Assurance</i></p>

	<p>Décision 1/2022 du 10 mars 2022 : remboursement de la compagnie d'assurance GROUPAMA de la franchise concernant la casse d'un lampadaire, 2 rue des cités (298€), en juin 2021.</p> <p>Décision 2/2022 du 6 avril 2022 : remboursement de la compagnie d'assurance GROUPAMA de la cotisation d'assurance du véhicule IVECO (780, 16 €).</p> <p>3. <u>approbation et vote du Compte Administratif</u> : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit pour lui de rendre compte de la gestion de la commune.</p> <p>Le Maire étant sorti de la salle du conseil, les conseillers municipaux ont approuvé et voté, à l'unanimité, le compte administratif sous la présidence du Monsieur Rémy BEGUE, 1^{er} Adjoint.</p> <p><u>Section Fonctionnement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses : - 830 046, 71 € • Recettes : + <u>1 160 662, 72 €</u> • Résultat 2021 : + 330 616, 01 € • Résultat reporté 2020 : + <u>1 894 925, 57 €</u> • Résultat de clôture 2021 : + 2 225 541 58 € <p><u>Section d'Investissement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses : - 446 941, 31 € • Recettes : + <u>220 451, 04 €</u> • Résultat 2021 : - 226 4890, 27 € • Résultat reporté 2020 : + <u>612 379, 27 €</u> • Résultat de clôture 2021 : + 385 889 € (excédent) <p>Le bilan des comptes au 31 décembre 2021 fait ressortir un excédent cumulé global de 2 611 430, 58 €.</p> <p>Retour de Monsieur le Maire qui remercie le conseil municipal pour sa confiance.</p>														
Délégation n° 24/2021	<p>4. <u>Approbation et vote du compte de gestion</u> : Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par les comptables assignataires du Trésor Public. Il précise que celui-ci est identique au compte administratif 2021 établi par la commune. Il est procédé à l'approbation et au vote du compte de gestion par le conseil municipal à l'unanimité.</p>														
Délégation n° 25/2021	<p>5. <u>Affectation du résultat</u> : Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2021, identiques à ceux du compte de gestion 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :</p> <table border="0" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><u>Section fonctionnement</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A. Dépenses de fonctionnement 2021</td> <td style="text-align: right;">830046, 71 €</td> </tr> <tr> <td>B. Recettes de fonctionnement 2021</td> <td style="text-align: right;"><u>1 160 662, 72 €</u></td> </tr> <tr> <td>C. Résultat de fonctionnement 2021</td> <td style="text-align: right;">330 616, 01 €</td> </tr> <tr> <td>(A-B=C)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent fonctionnement 2020</td> <td style="text-align: right;"><u>1 894 925, 57 €</u></td> </tr> <tr> <td>Résultat global fonctionnement 2021</td> <td style="text-align: right;">2 225 541, 58 €</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Section fonctionnement</u>		A. Dépenses de fonctionnement 2021	830046, 71 €	B. Recettes de fonctionnement 2021	<u>1 160 662, 72 €</u>	C. Résultat de fonctionnement 2021	330 616, 01 €	(A-B=C)		Excédent fonctionnement 2020	<u>1 894 925, 57 €</u>	Résultat global fonctionnement 2021	2 225 541, 58 €
<u>Section fonctionnement</u>															
A. Dépenses de fonctionnement 2021	830046, 71 €														
B. Recettes de fonctionnement 2021	<u>1 160 662, 72 €</u>														
C. Résultat de fonctionnement 2021	330 616, 01 €														
(A-B=C)															
Excédent fonctionnement 2020	<u>1 894 925, 57 €</u>														
Résultat global fonctionnement 2021	2 225 541, 58 €														

		<u>Section investissement</u>
	A. Dépenses investissement 2021	446 941, 31 €
	B. Recettes investissement 2021	<u>220 451, 04 €</u>
	C. Résultat investissement 2021	- 226 490, 27 €
	(A-B=C)	
	Excédent d'investissement 2020	612 379, 27 €
	Solde d'exécution investis. R/001	385 889 €
	à reporter	
	RAR 2021 dépenses investis.	- 1 814 382, 71 €
	RAR 2021 recettes investis.	315 352, 99 €
	Capacité de financement	- 1 113 140, 72 €
<u>Affectation des résultats</u>		
	Excédent fonctionnement 2021 cum.	2 225 541, 58 €
	C/1068 excédent fonction. Capitalisé	1 113 140, 72 €
	R/002 excédent fonction. Cumulé	1 112 400, 86 €
	à reporter	
	6. <u>Vote des taux</u> : Monsieur le Maire rappelle que par délibération 27/2021 du 14 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition sur les bases suivantes :	
Délibération n° 26/2022	- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34, 41 %	
	- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74, 35 %	
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :	
	- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34, 41 %	
	- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74, 35 %	
	Les élus ont décidé de ne pas augmenter les impôts vu la conjoncture actuelle, l'augmentation des prix (carburant, gaz...) et la nouvelle taxe Gemapi.	
	7. <u>Approbation et vote du Budget Primitif 2021</u> : Il présente aux membres du Conseil le budget primitif 2022 :	
Délibération n° 27/2022	<u>Fonctionnement</u> :	
	• Dépenses :	2 179 242, 45 €
	• Recettes :	1 066 841, 59 €
	Résultat de fonctionnement reporté, excédent :	1 112 400, 86 €
	Total section de fonctionnement :	2 179 242, 45 €
	<i>Dont chapitre 011 : charges à caractère général</i>	450 500, 00 €
	<i>Dont chapitre 012 : charges de personnel</i>	492 500, 00 €
	<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	
	<i>065 charges courantes</i>	136 800, 00 €
	<i>066 charges financières</i>	15 000, 00 €
	<i>067 charges exceptionnelles</i>	12 000, 00 €
	<u>Recettes de fonctionnement</u>	
	<i>70 Produits des services</i>	95 100, 00 €

73 Impôts et taxes	517 880, 00 €
74 Dotations et participations	351 851, 59 €
75 Autres produits	80 005, 00 €

Investissement :

- Dépenses : 1 930 453, 71€
- Recettes : 3 043 594, 26 €

Reste à réaliser (exercice précédent)

- Dépenses : 1 814 382, 71 €
- Recettes : 315 352, 99 €

Solde de la section d'investissement reporté 385 889 €

Total section d'investissement : 3 744 836, 25 €

TOTAL BUDGET GLOBAL : 5 924 078, 70 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle le remplacement des luminaires par des lampes led, dans la Grande Rue, qui permettent une économie d'énergie d'environ 50%. (Subvention de 25% sur les luminaires par Territoire d'Energie)

Monsieur le Maire rappelle les différents travaux d'investissement : APF, city stade, travaux école maternelle, travaux de voirie Grande Rue. Il précise que la Rue des Champs du Gravier sera refaite cette année (15 000 €).

Il rappelle également les subventions accordées en 2022 : DSIL 2021 exceptionnelle (150 000 €) ; DETR 2021 pour la voirie 80 000 €, Territoire d'Energie 90 (54 540 €) et le Fonds Friches (963 411 € dont 399 999 € en 2022). D'autres demandes de subventions sont en cours pour le City Stade (Agence Nationale du Sport) et les trottoirs de la Grande Rue (DETR 2022).

Il précise que 2 emprunts seront faits pour la construction des logements seniors et des 6 logements. Ces prêts seront remboursés par les loyers.

8. Vente parcelle communale : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente d'une parcelle communale à Monsieur Alain BOURDEAUX, cadastrée 040B n°260 de 14, 53 ares et située aux champs du Montanjus, au prix de 435, 90 € (30 € l'are). Les frais notariés seront à la charge de l'acheteur.

Délibération n° 28/2022

9. ONF : Travaux sylvicoles : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les travaux sylvicoles, sur les parcelles 3r, 5r et 11 r (Grand Bois) pour un montant de 2 928, 40 € soit 3 221, 24€ TTC. Ces travaux seront inscrits en section d'investissement.

Délibération n° 29/2022

<p>Délibération n° 30/2022</p> 	<p>Monsieur Rémy BEGUE précise que la vente de bois (chênes et hêtres) a rapporté 14 856 € à la Commune ce qui couvre largement les frais de l'ONF et de bucheronnage (4260 €). Il rappelle la subvention obtenue pour le renouvellement forestier (13 561, 36 € pour 16 951, 70 € de dépenses (Plan France Relance Forêt).</p> <p>Il rappelle également que le bois façonné reste à l'échelle locale contrairement au bois sur pied (sur 3 lots, 2 restent en local)</p> <p>10. Vente de bois de chauffage : Vu l'augmentation des frais de gestion (bucheronnage, carburant...) le conseil municipal, à la majorité (1 voix contre Mme Angélique FENDELEUR) décide de fixer le prix du bois de chauffage à 39 € le stère pris en bordure de chemin (37 € actuellement) en donnant la priorité aux habitants d'Etueffont.</p> <p>Madame Angélique FENDELEUR précise qu'en regard de la conjoncture actuelle, cette augmentation peut influencer le budget des ménages concernés.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE informe les élus que les demandes d'affouage augmentent. Il propose aux élus que la forêt du Montanjus (8ha) passe sous gestion de l'ONF. Pour cela il faudra borner les terrains communaux. Monsieur Rémy BEGUE prendra contact avec les propriétaires des terrains enclavés.</p> <p>Madame Sandrine ABONNEAU s'inquiète des coupes franches qui sont néfastes pour le paysage. Il faudrait peut-être envisager d'autres plantations moins invasives. Il sera pris contact avec le Parc Naturel du Ballon des Vosges pour avis.</p>
<p>Délibération n° 31/2022</p>	<p>10. Inscription budget 2022 : Aménagement de sécurisation carrefour APF : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'inscription des travaux d'aménagement de sécurisation du carrefour (APF-Grande Rue (RD12) / Rue des Bois Sarclés) dans l'opération 201802 – installation d'un nouveau quartier APF.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental. Cette délibération est nécessaire pour justifier l'inscription des travaux dans le budget 2022.</p> <p>11. informations diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Vérification des poteaux d'incendie semaine 16/2022. - <u>Randonnée pédestre du Fayé</u> le 1^{er} mai 2022 - <u>Inauguration de la plaque Paul WALGER</u> le 10 septembre 2022 -Cérémonie du <u>8 mai 2022</u> -<u>Journée citoyenne</u> : 28 mai 2022 sous réserve des conditions sanitaires

-organisation d'une réunion plénière du conseil municipal pour discuter du PLUi : Monsieur le Maire rappelle que le PLUi est porté par la Communauté de Communes et en partenariat avec l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB). Il informe les élus d'une prochaine réunion publique pour informer et répondre aux questions de la population.

-Cours informatique : reprise éventuelle en septembre.

-Cambriolage à la Base de Loisirs : le frigo et le congélateur des pêcheurs ont été volés.

-Maison Sauvageot : la maison sera expertisée suite à la chute de tuiles.

-Fête de la musique : organisation avec la Commune d'Anjoutey. Le comité des fêtes d'Étueffont est partenaire. L'aide de nos associations locales sera la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H 10

La Secrétaire de séance,

Virginie SCHAAF

Le Maire,

Alain FESSLER.

